

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Mars 2015

L'an deux mil quinze, le onze mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 2
Votants : 17

Date de la convocation :

06 Mars 2015

Date d'affichage :

06 Mars 2015

Présents : MM. Michel BRARD - Catherine LEBOUcq - Michel BENEDETTI - Jean-Luc VALLET – Adjoints

Anne LEGOUBE- Marc LIBERT – Christian THEBAULT- Patricia PAUTONNIER – Karine HUART – Jean-Marc COSTENTIN – Aline JOSSE - Madeleine DENIS - Charles DAVENEL - Anne-Marie VEILLE -

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Cécile BOULDE donne pouvoir à Michel BRARD
Nicolas HARDY – Sébastien TROUVÉ donne pouvoir à Jean-Luc VALLET

Absente : Dominique FROC

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRARD est désigné comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 Février 2015

- Budget principal et budget annexe de l'assainissement :
 - . Approbation du Compte Administratif 2014 et du Compte de Gestion du Trésorier*Délibérations*
 - . Affectation du résultat 2014- budget principal - *Délibération*
 - . Vote du Budget primitif 2015 – *Délibérations*
 - . Fiscalité directe locale – Taux 2015 – *Délibération*

- Acquisition de terrain – propriété PAPOUIN - *Délibération*

- Compte-rendu de la commission des sports du 27 février 2015.

- Rythmes scolaires – PEDT (Projet Educatif Territorial) – Organisation de la prochaine rentrée scolaire – *Délibération*

- Maîtrise d'œuvre Travaux de sécurité voirie

- Compte-rendu de réunions
 - . Commission de communication du 9 mars 2015
 - . Comité syndical du SCOT du 2 mars 2015
 - . Bureau Syndical du SCOT

- Questions diverses : dispositif argent de poche ...

Adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire propose de présenter deux sujets avant d'aborder le budget :

- Acquisition de terrain - propriété PAPOUIN
- Compte rendu de la commission des sports du 27 février 2015.

Accord à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2015

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Acquisition de terrain – propriété PAPOUIN –

Monsieur le Maire rappelle que suite au dernier Contrat d'Objectifs réalisé courant 2013 portant notamment réflexion sur le développement urbain de la commune, une orientation a été prise pour la réalisation d'un lotissement communal permettant une meilleure qualité d'urbanisation par une gestion maîtrisée de la consommation de l'espace.

Il expose les modalités de négociation menée avec les propriétaires en vue d'acquérir une parcelle de terrain située près du Cœur de Bourg, en continuité du dernier lotissement privé réalisé.

Il s'agit d'une parcelle cadastrée section ZB 586 d'une contenance totale de 14 516 m² appartenant à l'indivision PAPOUIN.

Vu l'avis du service des Domaines en date du 10/11/2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'acquisition d'une partie de la parcelle ZB 586 pour environ 13 316 m² - la superficie exacte sera définie après document d'arpentage- au prix de 6 € le mètre carré toutes taxes comprises.
- de solliciter le cabinet GEOMAT, géomètres à Fougères, pour l'établissement du document d'arpentage.
- que les frais correspondants seront à la charge de la commune ainsi que ceux relatifs à l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître BARBIER, notaire à Fougères.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toute démarche liée à cette acquisition et à signer tout document à intervenir.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif, section d'investissement, opération non affectée, article 2111.

Michel BRARD, Adjoint à l'Urbanisme, précise que cette acquisition permettra la réalisation d'un lotissement communal venant à terme compléter le parc des lots disponibles sur la commune le temps de son étude et des travaux de viabilisation.

Monsieur le Maire expose la demande de quelques riverains de cette parcelle, habitant la rue de l'Orquère ou l'Allée du Calvaire, d'acquérir une bande de quelques mètres de large en vue d'agrandir leur propriété respective.

Le conseil municipal accepte, sur le principe, cette rétrocession qui devra être de la même largeur pour chacun. Un contact sera pris avec chacun des riverains intéressés pour établir le projet.

Compte-rendu de la commission des sports du 27 février 2015

Michel BRARD, Adjoint aux sports, communique la date d'organisation du forum des associations qui se tiendra donc le 28 août 2015.

Il rappelle la réflexion engagée concernant la restructuration du terrain de football. Il indique qu'il n'y a pas possibilité d'acquérir de foncier pour étendre le site actuel et fait donc état de l'impossibilité de restructuration du terrain du haut par manque de surface disponible.

Aussi, compte tenu de ces éléments, la commission sports s'est orientée sur la restructuration, l'aménagement et la mise aux normes de l'actuel terrain. C'est sur cette base que le cabinet d'étude est chargé d'imaginer tous les scénarios d'aménagement possibles en indiquant pour chacun les détails techniques et financiers.

Le conseil municipal valide cette orientation et décide l'inscription d'une enveloppe au budget primitif 2015 pour les travaux.

Monsieur le Maire expose la demande du Club Génération Mouvement qui a créé un groupe de boulistes d'environ 20 personnes et qui souhaite disposer d'un terrain de boules près de la salle des fêtes où les joueurs de palets s'exercent. Il précise que le besoin en emprise représente 15 ml de long sur 16 ml de large pour 4 terrains et que l'emplacement derrière la salle des fêtes peut parfaitement convenir. Les travaux pourraient être réalisés en interne. Le Conseil municipal donne un avis favorable à cette réalisation. Un crédit de 5 000 € sera proposé au budget primitif 2015.

Budget principal et budget annexe de l'assainissement

► Approbation du Compte Administratif 2014 – Budget principal -

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de *Monsieur Michel BRARD*, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire et Président, lequel s'est retiré de la séance, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1° LUI DONNE ACTE de la présentation faite du *Compte Administratif*, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCT. + INVEST.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2013 (1068)Part affecté/invest. 13		106 946.25 €	443 646.26€			
Opérations exercice : 2014	1 180 739.20 €	1 687 316.58 €	293 093.28€	624 364.84 €		
TOTAL 1	1 180 739.20 €	1 794 262.83 €	736 739.54 €	624 364.84 €		
Résultats clôture 2014 (R-D)		613 523.63 €	112 374.70 €			501 148.93 €
Restes à réaliser			309 974.18 €	14 143.33 €		
Total Cumulé (1) + RAR	1 180 739.20 €	1 779 426.83 €	1 046 713.72 €	638 508.17 €		
Résultat définitif		613 523.63 €	408 205.55 €			205 318.08

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats tels que résumés ci-dessus ;

► **Approbation du Compte de Gestion 2014 dressé par Monsieur le Trésorier**

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le **Budget Primitif 2014** et les **Décisions Modificatives** qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .
- Après avoir entendu et approuvé le *Compte Administratif de l'exercice 2014*.
- *Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, dont celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, tel qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures*

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées ;

1° **STATUANT** sur l'ensemble des *opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014*, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° **STATUANT** sur *l'exécution du budget de l'exercice 2014* en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le *compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

► **Affectation du résultat de fonctionnement 2014**

Monsieur le Maire informe que le **Compte Administratif 2014** fait apparaître un résultat excédentaire pour la "**section de fonctionnement**" de **613 523.63 €** lequel peut faire l'objet d'une affectation.

Le besoin de la section d'investissement peut être estimé à 408 205.55 € comme suit :

- Déficit du reste à réaliser :	- 295 830.85 €
- Déficit d'investissement cumulé :	- 112 374.70 €

SOIT :

- Déficit cumulé :

408 205.55 €

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions de Monsieur le Maire, de la Commission des Finances et en avoir délibéré :

- DECIDE D'AFFECTER le **résultat de fonctionnement** de la façon suivante :
 - 1068 : affectation résultat de fonctionnement à l'investissement : **408 205.55 €**
 - 002 : Le solde de l'excédent de fonctionnement 2014, soit **205 318.08 €** sera repris au budget primitif 2015.
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► Vote du Budget primitif 2015 – Budget principal

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de Fonctionnement :	1 856 311.58 €
Dépenses et recettes d'investissement :	1 484 450.58 €

Les principales opérations d'investissement inscrites sont :

- Acquisition de terrain pour un futur lotissement communal, réserve foncière
- Grosses réparations sur bâtiments communaux : salle des fêtes (verrière, scène, sanitaires...) mise en accessibilité, travaux de couverture et de peinture à l'école publique
- Aménagements paysagers
- 4^e tranche réfection de l'éclairage public (changement de lanternes)
- Restructuration du terrain de football
- Signalétique sur la voie verte
- Acquisition d'un véhicule électrique pour le service technique
- Acquisition d'un panneau d'information lumineux
- Travaux de voirie dont le programme 2015 de voirie rurale et traitement de points dangereux dans l'agglomération

Budget annexe de l'assainissement

◇ Compte Administratif 2014

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de *Monsieur Michel BRARD*, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2014** dressé par Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire et Président, lequel s'est retiré de la séance, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les **Décisions Modificatives** de l'exercice considéré ;

1° LUI DONNE ACTE de la présentation faite du *Compte Administratif*, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCT. + INVEST.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2013 (1068) Part affecté/invest. 13		122 330.38 €		72 911.38 €		
Opérations exercice : 2014	17 642.04 €	28 975.31 €	40 852.86 €	15 842,24 €		
TOTAL I	17 642.04€	151 305.69 €	40 852.86 €	88 753.62 €		
Résultats clôture 2014 (R-D)		133 663.65 €		47 900.76 €		181 564.41 €
Restes à réaliser			40 000.00	0.00		
<i>Total Cumulé (I)+RAR</i>	<i>17 642.04 €</i>	<i>151305.69 €</i>	<i>80852.86 €</i>	<i>88 753.62 €</i>		
Résultat définitif		133 663.65 €		7 900.76 €		141 564.41 €

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats tels que résumés ci-dessus ;

◇ Approbation du Compte de Gestion 2014 dressé par Monsieur le Trésorier

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le **Budget Primitif 2014** et les **Décisions Modificatives** qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, dont celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, tel qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées ;

1° **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- *déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

◇ **Affectation du résultat Budget assainissement – 2014**

Monsieur le Maire informe que le Compte Administratif 2014 du budget annexe de l'assainissement fait apparaître un résultat excédentaire comme suit :

- . un excédent de fonctionnement de 133 663.65 euros
- . et un excédent d'investissement de 7 900,76 euros,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 133 663.65 euros à l'article 002 du budget primitif assainissement 2015
- de reporter l'excédent d'investissement de 7 900.76 euros à l'article 001 du budget primitif assainissement 2015.

Votes sur le budget principal et annexe de l'assainissement :

Compte-Administratif 2014 : Le Maire quitte la salle et Michel BRARD, Adjoint, procède au vote sur l'approbation du compte-administratif 2014 :

- contre : 0
- Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité – 16 voix pour

Vote du budget primitif 2015 :

Monsieur le Maire procède au vote du budget primitif 2015 :

- Avis contraire : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité : 17 voix pour

Fiscalité directe locale – Taux 2015

Après avis de la commission des finances, Monsieur le Maire propose le vote des taux de fiscalité directe locale pour 2015 comme suit :

Taxe d'habitation :	16.74 %
Taxe Foncier Bâti :	17.24 %
Taxe Foncier non Bâti :	40.10 %

Soit le maintien des taux existants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition du Maire et de voter les taux de la fiscalité directe locale 2015 comme indiqué ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Rythmes scolaires – PEDT (Projet Educatif Territorial) – Organisation de la prochaine rentrée scolaire

Catherine LEBOUQC, Adjointe aux affaires scolaires et sociales, rappelle le principe de l'alternance des jours de TAP – Temps d'Activité Périscolaire - entre les deux écoles de la commune retenu lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Cette option avait été retenue par le groupe de travail composé des directrices et des représentants de parents d'élèves des deux écoles et d'élus pour tenir compte également du nombre de personnel d'encadrement des enfants.

Il avait été décidé que l'alternance serait inversée chaque année.

En septembre 2015, les TAP auraient donc lieu :

- Pour l'école publique Louise Michel : les mardis et jeudis de 15 h 15 à 16 h 30
- Et pour l'école privée Notre Dame de Pontmain : les lundis et vendredis de 15 h 15 à 16 h 30.

Le conseil municipal valide ce principe pour la prochaine rentrée scolaire et sollicite l'avis de l'Inspection Académique qui doit être formulé avant le 31/03/2015.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Catherine LEBOUQC précise que dans le cadre de la mise en place d'un PEDT- Projet Educatif Territorial – le Comité de Pilotage composé du groupe de travail et de Monsieur l'Inspecteur d'Académie se réunira le 19 mars.

Maîtrise d'œuvre Travaux de sécurité voirie

Après présentation par Michel BENEDETTI, Adjoint à la voirie, le conseil municipal valide la proposition d'honoraires de maîtrise d'oeuvre du cabinet INFRACONCEPT – Cesson Sévigné – d'un montant de 2 400 € HT pour la réalisation de deux plateaux en vue d'améliorer la sécurité rue du Couesnon et rue des Chênes/rue de la Motte à l'intersection avec la voie verte.

Ces travaux sont inscrits au budget primitif 2014, section d'investissement.

Compte - rendus de réunions

► *Commission communication du 9 mars 2015 :*

Marc LIBERT précise que le prochain bulletin sortira début mai.

Par ailleurs, la commission travaille sur l'établissement d'un livret d'accueil à l'intention des nouveaux habitants. Un devis est sollicité également pour la mise en place d'une application pour smartphone qui permettrait d'avoir des informations concernant la commune de Javené avec un format adapté.

► *Comité syndical du SCOT du 2 mars 2015 :*

Michel BRARD, délégué, fait part du désengagement des services de l'Etat pour l'instruction gratuite des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes à compter du 1^{er} juillet 2015. Le syndicat mixte du SCOT assurera ce service pour le compte des communes à l'échelle du Pays de Fougères.

Pour la mise en place de ce service, le SCOT devra donc recruter 3 personnes pour l'instruction et un chargé de mission pour le SCOT.

Le coût induit sera réparti entre la communauté de communes à raison de 1.30 € par habitant et chacune des communes en fonction des documents instruits. L'estimation du coût pour la commune de Javené s'élève à environ 2 500 € par an.

► *Bureau du SDE – Syndicat Départemental d'Electrification.*

Michel BENEDETTI, délégué, présente l'état d'avancement de la démarche du SDE :

- sur le groupement d'achat d'énergie électrique :
 - o 196 communes ont décidé d'adhérer au groupement d'achat sur les 240 concernées
 - o Le planning suivant est arrêté :
 - Lancement de l'accord cadre en avril
 - Réponses fin mai
 - Analyse et interrogations en juin
 - Attribution des marchés en juillet

Il détaille des précisions incluses dans le cahier des charges de la consultation (accord cadre pour 2 ans renouvelable une fois, marchés subséquents 2 ans, prix fixe, pas d'abonnement pour le port fourniture...)

- ainsi que de la consultation lancée pour le choix d'une compagnie d'assurance pour les équipements du syndicat. Le nouveau contrat s'appliquera du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Questions diverses

Dispositif Argent de poche :

Marc LIBERT précise que le dispositif est relancé pour les prochaines vacances scolaires de printemps et que les inscriptions sont ouvertes. La commission se réunira en fin de ce mois en vue de définir les chantiers.

Il fait appel aux conseillers bénévoles pour encadrer les groupes de jeunes.

Calendrier :

- Commission communication : 23 mars à 18 h pour la localisation des panneaux Lumineux et plan
- Commission sports : 20 mars à 18h30
- Comité de Pilotage : 19 mars à 20h – PEDT Rythmes scolaires –
- Conseil Municipal : 8 avril à 20h (Michel BENEDETTI absent excusé)
- Bureau Municipal : 25 mars à 20h
- Commission voirie : A déterminer

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 heures.

Le secrétaire,



Michel BRARD



Le Maire,



Bernard DELAUNAY